



# COMMUNE DE VRED

Tél. 03.27.90.51.33  
2024-056

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024</b>				
Date de la convocation : 6 Décembre 2024	L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le Douze Décembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Madame Marie-Françoise FALEMPE, Maire			
Date d'affichage de la convocation : 9 Décembre 2024	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Nombre de conseillers : En exercice : 14 Quorum : 8 Présents : 10 Pouvoirs : 2 Votants : 12	Madame FALEMPE Marie-Françoise	X		
	Madame DUQUESNE Laurence	X		
	Monsieur SOQUET Éric	X		
	Madame FALEMPE Rosine		X	CAUDRELIER Philippe
	Monsieur CAUDRELIER Philippe	X		
	Monsieur KEERSTOCK Daniel	X		
Secrétaire de Séance : Accursia TRIOLO	Madame TRIOLO Accursia	X		
	Monsieur MAITTE Yves	X		
	Monsieur HARDY Frédéric	X		
	Monsieur ZEIMEN Nicolas		X	DUQUESNE Laurence
	Madame CARPEZA Élodie	X		
	Madame HALLANT Dany		X	
Objet de la délibération : CNP Assurances : Avenant au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel	Monsieur BONNET Guy	X	X	
	Monsieur FOUCAUT Alain		X	
Sens du Vote : Adoption Votes Pour : 12                      Votes Contre : 0                      Abstention : 0				
<p>Madame le Maire rappelle que par décision n° DEC2021-038, la commune a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel de la Commune de Vred avec la société CNP Assurances pour une durée de 4 ans à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>Le contrat couvre le décès, les accidents de travail, les indemnités journalières 90 %, la maladie professionnelle, les frais médicaux, les congés de longue maladie, de maladie de longue durée, de maternité et de paternité ainsi que la maladie ordinaire sur laquelle une franchise de 15 jours par arrêt est appliquée.</p> <p>Compte tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, la CNP assurance nous a informé qu'un avenant devait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une hausse du taux de cotisations de 07,04 % à 10,56%. Cet avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2025 au 31 décembre 2025.</p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant portant à 10,56 % le taux de cotisation.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :</p> <p>Accepte l'avenant pour 2025 au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel signé avec la CNP Assurance.</p> <p>Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.</p>				

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215906298-20241212-2024\_056-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,



Accursia TRIOLO

Certifie exécutoire par le Maire compte tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le **17 DEC. 2024** et de la publication

le **17 DEC. 2024**

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE

Le Maire,



Marie-Françoise FALEMPE

